



Commission des affaires juridiques  
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch  
parl.ch

À l'attention :  
des partis politiques  
des associations faîtières des  
communes, des villes et des régions de  
montagne  
des associations faîtières de l'économie  
des milieux intéressés

Le 27 mai 2026

## **22.448 é Iv. pa. Caroni. Un pacs pour la Suisse : Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a adopté, lors de sa séance du 23 avril 2026, un avant-projet de loi spéciale portant création du pacte civil de solidarité (PACS) et a décidé d'ouvrir une consultation à ce sujet.

Conçue comme un « concubinage amélioré », cette nouvelle institution juridique doit être plus proche du concubinage que du mariage et se base en particulier sur les modèles éprouvés des cantons de Neuchâtel et de Genève et sur celui de la France. En comparaison avec le concubinage, le PACS offre davantage de sécurité juridique et de protection.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **17 septembre 2026**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl.>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la Justice (OFJ).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[zz@bj.admin.ch](mailto:zz@bj.admin.ch)



M<sup>me</sup>. Lisa Aeschimann, de l'OFJ, (tél. 058 464 39 88, [lisa.aeschimann@bj.admin.ch](mailto:lisa.aeschimann@bj.admin.ch)), et M<sup>me</sup> Theres Kohler, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 61 [theres.kohler@parl.admin.ch](mailto:theres.kohler@parl.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Andrea C.'.

Andrea Caroni  
Président